

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 20 juin 2025 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil municipal rendra ses décisions sur la demande de dérogation mineure ci-dessous:**

[REDACTED]

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**  
**NO 2025-0059**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :** Chemin du Belvédère, lot 6 421 549

**NATURE ET EFFETS :**

Autoriser, sur le lot 6 421 549, l'exploitation, à titre d'usage complémentaire, d'un établissement d'hébergement touristique en résidence principale, dans une résidence située à 13.19 mètres de la ligne arrière du terrain, alors que le paragraphe 2° de l'article 189.2 du règlement de zonage 634 prévoit que cette distance doit être au minimum de 20 mètres.

[REDACTED]

**Tout intéressé pourra se faire entendre lors de cette séance du Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.**

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 27 jour du mois de mai 2025.

  
Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim  
et Directrice des finances

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)**

Je, soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité ([www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)), le 27 mai 2025, entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



Marie-Hélène Gagné,  
Directrice générale par intérim et Directrice des finances